



Le 23 novembre 2016

Le parlement et le temps

En ce 21ème siècle, les rapports de la société et de l'homme au temps ont évolué. L'accélération du rythme de la vie associée paradoxalement à l'allongement de la durée de vie a modifié les perspectives et perceptions du temps, combinant l'instant, privilégié par la société de consommation, et la durée, nécessairement recherchée par des institutions politiques et sociales. Le droit participe à ces changements de perspectives car il produit du temps social et physique en même temps qu'il participe à la construction du temps social.

Le **colloque international** sur «le parlement et le temps» organisé par le CRDP EA n°4487, sous la direction d'E. Cartier (professeur à l'Université de Lille) et de G. Toulemonde (maître de conférences HDR à l'Université de Lille), et par le CERAPS, sous la direction de R. Lefebvre (professeur à l'Université de Lille), sur le rapport au temps de nos institutions parlementaires est le fruit d'un travail inédit de deux ans en collaboration avec plusieurs laboratoires français et étrangers.

L'ambition du colloque est d'envisager les rapports de nos institutions parlementaires en Europe (France, Italie, Belgique, Allemagne, Angleterre et Parlement européen) **au temps**, qu'il s'agisse de la production de la loi, du contrôle du gouvernement ou de la représentation elle-même, dans une perspective à la fois juridique (droits constitutionnel et parlementaire) et politique.

L'objectif du symposium est d'apprécier dans quelle mesure cette nouvelle temporalité a agi sur le comportement des assemblées et de leurs membres, tant d'un point de vue institutionnel que d'un point de vue individuel.

Il réunira dans des **lieux exceptionnels, le palais Bourbon (le 7.12) et le palais du Luxembourg (le 8.12)**, sur cette question de la temporalité parlementaire, des universitaires ainsi que des acteurs des mondes administratif et politique issus des six parlements étudiés, autour de tables rondes thématiques ainsi que d'interventions individuelles ou en binôme sur les **thématiques de l'activité parlementaire et du mandat parlementaire**.

Des intervenants hautement qualifiés comme des parlementaires (Dominique LEFEBVRE, député du Val d'Oise; Jacques LEGENDRE, sénateur du Nord; Karima DELLI, députée européenne, Francis DELPÉRIÉ, député à la Chambre des Représentants belge), des universitaires (Jean GICQUEL, professeur émérite à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne; Dominique ROUSSEAU, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne; Pascal JAN, professeur à Sciences Po Bordeaux), des fonctionnaires parlementaires (Georges BERGOUIGNOUS, directeur du service juridique à l'Assemblée nationale, professeur associé à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne; Jean-Louis HÉRIN, secrétaire général du Sénat) débattront au cours de ces deux journées sur les problématiques suivantes :

- **comment voter une loi de qualité dans un temps raisonnable?**
- **comment réaliser un contrôle parlementaire qui ne soit pas à contretemps ?**
- **comment organiser un travail parlementaire sur un temps long alors que le temps médiatique nécessite de la brièveté ?**
- **comment expliquer le décalage entre la perception de l'intensité du travail des parlementaires par les citoyens et par les parlementaires eux-mêmes ?**
- **comment le parlementaire organise-t-il son temps entre sa circonscription et le Parlement (la gestion de l'agenda, le cumul des mandats ...) ?**

L'accès au colloque est gratuit et ouvert au grand public sur inscription obligatoire (enregistrement avant le 01.12.2016 à l'adresse suivante : leparlementetletemps@gmail.com - pour des raisons de sécurité merci de bien vouloir indiquer vos noms, prénoms, qualités, date et lieu de naissance).

A terme, il sera possible de visualiser en podcast la journée du 08.12 sur le site internet du CRDP.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES ORGANISATEURS CRDP

. Né du regroupement des quatre équipes juridiques labellisées de la faculté de droit, le centre droits et perspectives du droit (CRDP, EA n°4487, Université de Lille) constitue une équipe d'accueil unique avec un projet scientifique innovant, faisant place à quatre axes fédérateurs articulés sur une démarche méthodologique volontariste : l'interdisciplinarité.

Le centre répond à une triple ambition :

- . assurer la visibilité de la recherche juridique en regroupant quatre équipes labellisées intervenant dans le champ du droit ;
- . développer une approche scientifique commune aux juristes, c'est-à-dire dépassant les clivages disciplinaires ou thématiques classiques ;
- . promouvoir une démarche transversale par l'agrégation au laboratoire et au projet de collègues du secteur santé.

<http://crdp.univ-lille2.fr/>

CERAPS

Le centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CERAPS - UMR 8026) est une unité mixte de recherche de l'Université de Lille et du CNRS. Adossé à des formations en science politique et en droit public, il constitue le plus important laboratoire CNRS de science politique et de droit public au nord de Paris.

<http://ceraps.univ-lille2.fr>

DATES ET LIEUX

- le 7 décembre 2016
au palais Bourbon - salle Victor Hugo à Paris
 - le 8 décembre 2016
au palais du Luxembourg - salle Clemenceau à Paris
- Gratuit sur inscription obligatoire

CONTACT ORGANISATEUR

Gilles Toulemonde
CRDP - équipe de recherches en droit public (ERDP) EA n°4487
T + 33 (0)3 20 90 75 88
gilles.toulemonde@univ-lille2.fr

CONTACTS PRESSE

Stéphanie Piquet
Coordinatrice des relations presse pour l'Université de Lille
T +33 (0)3 20 96 43 35
stephanie.piquet@univ-lille2.fr

Vincent Voisin

Chargé de communication et de médiation scientifique
Université de Lille, Droit et Santé
T +33 (0)3 20 96 52 66
vincent.voisin@univ-lille2.fr

www.univ-lille.fr

